

Réunion du 31 mai 2018

P.V. n° 28

Présents : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE U18 CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

FINALE

S.A. Mérignacais / Les Genêts d'Anglet Football : le samedi 09/06/2018 à 12h30 sur le stade André Mabilille 2 à La Brède (Gironde).

COUPE U15 FOUCHY CYCLES

FINALE

Jeunesse Villenavaise / F.C. Marmande 47 : le samedi 09/06/2018 à 11h00 sur le stade André Mabilille 1 à La Brède (Gironde).

CHAMPIONNATS

FINALE BARRAGE D'ACCESSION AU CN U19

Stade Bordelais A.S.P.T.T. / E.S.A. Brive : le samedi 09/06/2018 à 17h30 sur le stade André Mabilille 1 à La Brède (Gironde).

Limitation à 3 joueurs U19 ayant participé à plus de 7 rencontres officielles (championnat uniquement) avec une équipe SENIORS du club.

La participation pour ce match de barrage concerne uniquement :

- les joueurs de catégorie d'âge U18 et U19
- les joueurs de catégorie d'âge U17 qui devront remplir les conditions de l'article 73.1 des R.G. de la F.F.F.

Temps réglementaire de 90 minutes, puis épreuve des Tirs aux Buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accèsion accédera au Championnat National U19.

U19 REGIONAL 1

Match n° 19486936 – Poule B Sud – Stade Bordelais A.S.P.T.T. / S.A. Mérignacais du 26/05/2018
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre Mme. Chloé DESTRIEUX.
Le S.A. Mérignacais sera crédité de 13 euros (13 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19486939 – Poule B Sud – Les Genêts d'Anglet Football / F.C. des Graves du 27/05/2018
Courriel du F.C. des Graves du 26/05/2018 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du F.C. des Graves**.
Amende de 45 euros pour forfait au F.C. des Graves (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19487025 – Poule A – E.S. Blanquefortaise / F.C. Estuaire Haute-Gironde – Stade Blayais du 26/05/2018
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Lucas SARDIN.
Le F.C. Estuaire Haute-Gironde sera crédité de 46 euros (46 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19487028 – Poule A – Mas A.C. / F.C. St-André de Cubzac du 27/05/2018
Courriel du Mas A.C. du 26/05/2018 à 11h58 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du Mas A.C.**
Amende de 45 euros pour forfait au Mas A.C. (2^{ème} forfait).

Match n° 19487116 – Poule B – Entente Boe Bon Rencontre / F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot du 26/05/2018
Courriel du F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot du 26/05/2018 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait du F.C. de la Vallée du Lot Villeneuve sur Lot**.
Amende de 45 euros pour forfait au Mas A.C. (2^{ème} forfait).

U18 REGIONAL 1

Match n° 19487297 – Poule unique – A.S. de St-Pantaléon de Larche / S.A. Le Palais sur Vienne du 26/05/2018
Courriel de la S.A. Le Palais sur Vienne du 26/05/2018 à 10h31 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de la S.A. Le Palais sur Vienne**.
Amende de 45 euros pour forfait à la S.A. Le Palais sur Vienne (2^{ème} forfait).

Match n° 19487299 – Poule unique – C.S. Leroy Angoulême / F.C. Bressuire du 26/05/2018
Match arrêté à la 1^{ère} minute, suite à une tempête et à un orage, par l'arbitre M. Antoine CARTAIS.
Le F.C. Bressuire sera crédité de 167 euros (167 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19487300 – Poule unique – E.S. Guérétoise / U.A. Niort St-Florent du 26/05/2018

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 25/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 19487388 – Poule A – Eveil Le Tallud / F.C.S. Jonzac St-Germain du 26/05/2018

Courriel du F.C.S. Jonzac St-Germain du 25/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C.S. Jonzac St-Germain.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C.S. Jonzac St-Germain (2^{ème} forfait).

Match n° 19487479 – Poule B – Angoulême Charente F.C. / Jarnac Sports du 26/05/2018

Match arrêté à la 6^{ème} minute, suite à un orage, par l'arbitre M. Valentin ROUGIER.

Jarnac Sports sera crédité de 32 euros (32 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 1

Match n° 19487699 – Poule B Sud – Stade Montois / S.A. Mérignacais du 26/05/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Mathieu ACCHIARDI.

Le S.A. Mérignacais sera crédité de 122 euros (122 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19487700 – Poule B Sud – Aviron Bayonnais / C.M. Floirac du 26/05/2018

Absence du C.M. Floirac.

La Commission déclare le **forfait du C.M. Floirac.**

Amende de 45 euros pour forfait au C.M. Floirac (1^{er} forfait).

Le C.M. Floirac sera débité des frais de déplacement des officiels.

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20146115 – Poule A – La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C.

Fontaine le Comte / F.C. Bressuire du 26/05/2018

Match arrêté à la 48^{ème} minute, suite au terrain devenu impraticable, par l'arbitre M. Ayoub MOURAD.

Le F.C. Bressuire sera crédité de 82 euros (82 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 20146161 – Poule B – O.F.C. de Ruelle / Tulle Football Corrèze du 26/05/2018

Match arrêté à la 26^{ème} minute, suite aux intempéries, par l'arbitre M. Maxime PICHON.

Tulle Football Corrèze sera crédité de 197 euros (197 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19488100 – Poule C – La Jeanne d'Arc de Biarritz / U.S. du Marsan du 02/06/2018

Courriel de l'U.S. du Marsan du 02/06/2018 informant de son forfait (match reporté du 26/05/2018 car l'U.S. du Marsan a fait demi-tour à cette date sur la route à cause des conditions météorologiques).

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. du Marsan.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. du Marsan (1^{er} forfait).

FINALE BARRAGE D'ACCESSION AU CN U17 (EQUIPES D'U16 R1)

S.A. Mérignacais / Pau F.C. : le samedi 09/06/2018 à 14h00 sur le stade André Mabilie 1 à La Brède (Gironde).

Temps réglementaire de 90 minutes, puis épreuve des Tirs aux Buts si égalité à la fin du temps réglementaire.

Le vainqueur de cette Finale de barrage d'accèsion accèdera au Championnat National U17.

U15 REGIONAL 1 – SECTEUR NORD

Match n° 19488991 – Poule unique – E.S.A. Brive / Rochefort F.C. du 26/05/2018

Courriel du Rochefort F.C. du 23/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Rochefort F.C.**

Amende de 45 euros pour forfait au Rochefort F.C. (1^{er} forfait).

U15 REGIONAL 1 – SECTEUR SUD

Match n° 20145820 – Poule A – Stade Bordelais A.S.P.T.T. / Bergerac Périgord F.C. du 26/05/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Julien VIMON.

Bergerac Périgord F.C. sera crédité de 121 euros (121 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 20145849 – Poule B – F.C. Girondins de Bordeaux / Aviron Bayonnais du 26/05/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre Mme. Anissa EL HAJJAM.

L'Aviron Bayonnais sera crédité de 179 euros (179 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U15 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 20145878 – Poule A – E.S. Blanquefortaise / Stade Montois du 26/05/2018

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Lorenzo CARSOULE.

Le Stade Montois sera crédité de 150 euros (150 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 1 – SECTEUR NORD

Match n° 19489592 – Poule unique – Angoulême Charente F.C. / J.A. Isle du 26/05/2018
Match arrêté à la 2^{ème} minute, suite aux conditions météorologiques, par l'arbitre M. Lucas FEVRIER.
La J.A. Isle sera créditée de 108 euros (108 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 1 – SECTEUR SUD

Match n° 20145125 – Poule A – Langon F.C. / F.C. Martignas Illac du 26/05/2018
Match non-joué, suite aux orages, par l'arbitre M. Théo BATS.
Le F.C. Martignas Illac sera crédité de 60 euros (60 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 20145126 – Poule A – Stade Bordelais A.S.P.T.T. / Entente du Grand Dax du 26/05/2018
Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Nicolas CAVEY.
La Jeanne d'Arc de Dax sera créditée de 162 euros (162 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U14 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 19489592 – Poule A – S.O. Châtelleraut / La Ligugéenne – F.C. Smarves 1936 – U.S. Iteuil – E.S. St-Benoît – F.C. Fontaine le Comte du 26/05/2018
Match arrêté à la 61^{ème} minute, suite aux orages, par l'arbitre M. Goulwen LHERAUD.
La Ligugéenne sera créditée de 48 euros (48 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19489768 – Poule B – C.S. Leroy Angoulême / E.S. Guérétoise du 26/05/2018
Match arrêté à la 3^{ème} minute, suite aux orages, par l'arbitre M. Mivan GUNCU.
L'E.S. Guérétoise sera créditée de 173 euros (173 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

Match n° 19489768 – Poule B – C.S. Leroy Angoulême / E.S. Guérétoise du 02/06/2018
Courriel de l'E.S. Guérétoise du 31/05/2018 informant de son forfait.
La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Guérétoise**.
Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. Guérétoise (1^{er} forfait).

U14 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 20145653 – Poule B Sud – Les Croisés St-André de Bayonne / Arin Luzien du 26/05/2018
Absence de l'Arin Luzien.
La Commission déclare le **forfait de l'Arin Luzien**.
Amende de 45 euros pour forfait à l'Arin Luzien (1^{er} forfait).

U13 REGIONAL CRITERIUM – SECTEUR SUD

Match n° 20146450 – Poule E – Stade Bordelais A.S.P.T.T. / Ent. Grignols Villamblard – A.S. Neuvic St-Léon – A.S. St-Germain Chantérac du 26/05/2018

Match non-joué, suite aux orages.

L'Ent. Grignols Villamblard sera crédité de 100 euros (100 km x 1 euro du km aller) par débit de la LFNA.

U10-U13 FEMININES A 8 – SECTEUR NORD

Match n° 20258141 – Poule A – Niveau 1 – C.J.F. Cœur de Saintonge / A.S.A. des Couronneries Poitiers du 23/05/2018

Absence de l'A.S.A. des Couronneries Poitiers.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S.A. des Couronneries Poitiers.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'A.S.A. des Couronneries Poitiers (1^{er} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 01/06/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.